

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**15**

Date de la Convocation :

22 JUIN 2022

Date d'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération :

DEL2022/038 Subvention Ecole de LEON Classes CM1 CM2



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 28 JUIN 2022**

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Myriam LALLEMAND à Dominique LARTIGAU, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel RAFFIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la classe de CM1-CM2 a sollicité le Conseil municipal pour une aide financière leur permettant la réalisation d'un projet comprenant deux activités :

- La participation à la classe olympique à Cassen du 9 au 13 mai 2022,
- La participation à un stage de voile sur le Lac de Léon en juin 2022,

La classe a mené des actions pour financer son projet ; elle a tenu la buvette lors des « petits champions de la lecture » et a ainsi récolté 292 € ; elle a déposé un dossier auprès de l'Office Central de la Coopération à l'École qui lui a accordé une subvention de 500 €. La coopérative scolaire participe à hauteur de 1 905 €. La commune est également sollicitée pour accompagner financièrement ces deux actions.

Les élèves, dans une démarche pédagogique ont été invités à présenter rapidement leur projet au Conseil, et ils ont demandé une subvention de 2 500 €, soit 108 € par élève.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation de la démarche par les enfants de la classe CM1-CM2 du groupe scolaire « Les Pignons », le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De verser une subvention de 2 500 € à la classe de CM1-CM2 du groupe scolaire des Pignons pour la réalisation du projet comprenant la participation à la classe olympique à Cassen et le stage de voile sur le Lac de Léon.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :